

ENCRES DUBUIT
Société Anonyme au capital de 1.256.400 Euros
Siège social : 1 rue Isaac Newton
ZI MITRY COMPANS
77292 MITRY Cedex

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

B&A AUDIT

SIEGE SOCIAL : 149 RUE DE SILLY – 92100 BOULOGNE

SAS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 150.000 € - RCS NANTERRE 493 722 391

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES ET DU CENTRE

SEC3

SIEGE SOCIAL : 30, AVENUE DU PETIT PARC – 94300 VINCENNES

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 960.000 € - RCS CRETEIL B 501 611 602

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

ENCRES DUBUIT
Société Anonyme au capital de 1.256.400 Euros
Siège social : 1 rue Isaac Newton
ZI MITRY COMPANS

77292 MITRY Cedex

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A l'assemblée générale de la société ENCRES DUBUIT

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1 CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

II- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2.1 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 Contrat de location avec la SCI CFD

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la SCI CFD pour les locaux de Chassieu d'une superficie de 446 m2 destinés à la l'activité de tension des écrans de sérigraphie. Au titre de l'exercice 2024, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 50 K€ au titre des loyers et 3 K€ pour la taxe foncière.

2.1.2 Contrat de location avec la SCI JFL

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Bail commercial signé avec la SCI JFL pour les locaux de Lille d'une superficie de 358 m2 destinés à l'activité de tension des écrans de sérigraphie

Au titre de l'exercice 2024, le montant pris en charge s'est élevé à la somme de 54 K€ au titre des loyers, 5 K€ de charges locatives et 1 K€ de taxe foncière.

2.1.3 Conventions conclues avec la SAS TECA PRINT France

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet des conventions :

Bail commercial avec la société SCI DUBUIT pour la location d'un bureau d'une surface de 27 m² situé au 10/12 rue de Ballon à Noisy le Grand, en remplacement du précédent bail signé avec la SAS Machines DUBUIT dans le cadre de l'hébergement de la partie tensions écrans. Cette convention a pris fin le 30 septembre 2023 à la suite de la vente de l'ensemble immobilier par la SCI DUBUIT à la société TECA PRINT France. Un bail précaire a été signé avec la société TECA PRINT France pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2024, le montant des loyers pris en charge s'est élevé à la somme de 7 K€.

2.1.4 Conventions conclues avec la SARL Dubuit International

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet des conventions :

- Location d'un bureau à Mitry prenant effet le 1er janvier 1996 au profit de la SARL Dubuit International.

Le montant du loyer pris en produit au 31 décembre 2024 s'est élevé à 3 K€.

- Contrat de prestations administratives et comptables conclu avec la société Dubuit International pour la refacturation d'un salarié de la société Encres Dubuit.

Le montant de la refacturation pris en produit au 31 décembre 2024 s'est élevé à la somme de 5 K€.

- Signature d'une convention de trésorerie avec la société Dubuit International dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie. Les sommes mises à disposition sont rémunérées au taux Euribor 6 mois au 1^{er} décembre 2015 augmenté de 1%, renouvelable par tacite reconduction tous les 3 ans, offrant ainsi des conditions plus avantageuses que celles du marché bancaire.

Au titre de l'exercice 2024, aucune avance n'a été réalisée dans le cadre de cette convention.

Fait à Vincennes et Boulogne, le 2 mai 2025
Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :


Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :


Hervé WILLI